

GOVERNANCE DES PRODUITS MIFID II / MARCHE CIBLE D'INVESTISSEURS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES UNIQUEMENT – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, prenant en compte les cinq catégories auxquelles il est fait référence dans l'élément 18 des Recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publié par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a permis de conclure que : (i) le marché cible pour les Titres est composé des contreparties éligibles et des clients professionnels, tels que définis dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** »); et (ii) les canaux de distribution des Titres aux contreparties éligibles et clients professionnels sont appropriés. Toute personne proposant, vendant ou recommandant par la suite les Titres (un "**distributeur**") devra prendre en compte l'évaluation du marché cible des producteurs ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable d'entreprendre sa propre évaluation du marché cible des Titres (soit en adoptant soit en affinant l'évaluation du marché cible des producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

ACTE REÇU LE

17 FEV. 2020

PREFECTURE
DES BOUCHES-DU-RHONE

Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500HTMRLUYR8W5087

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 2.000.000.000 d'euros

Emission de titres d'un montant nominal de 10.000.000 euros portant intérêt au taux de 0.000% venant à échéance le 25 novembre 2026

SOUCHE No : 46

TRANCHE No : 1

Prix d'Emission : 100 %

**Agent Placeur
UNICREDIT BANK A.G.**

PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 18 septembre 2019 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 2.000.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/entreprise-innovation-tourisme/investir-en-region-sud>) et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|----|---|--|
| 1. | Émetteur : | Région Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| 2. | (a) Souche : | 46 |
| | (b) Tranche : | 1 |
| | (c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : | Sans objet |
| 3. | Devise Prévue : | Euro (« € ») |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (a) Souche : | 10.000.000 € |
| | (b) Tranche : | 10.000.000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 € |
| 7. | (a) Date d'Emission : | 18 février 2020 |
| | (b) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |

8. **Date d'Echéance :** 25 novembre 2026
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 0,000 % l'an. (*autres détails indiqués ci-dessous*)
10. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibération du Conseil Régional de l'Émetteur n° 19-844 en date du 13 décembre 2019
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 0,000 % par an payable annuellement à échéance
- (b) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 25 novembre de chaque année jusqu'à la Date d'Échéance (incluse) et pour la première fois le 25 novembre 2020, étant précisé qu'il y aura un premier coupon court pour la période allant de la Date de Début de Période d'Intérêts (incluse) jusqu'au 25 novembre 2020 (exclu) (le « **Premier Coupon Court** ») ; non ajusté
- (c) **Montant(s) de Coupon Fixe :** 0 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant(s) de Coupon Brisé :** 0 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée pour le Premier Coupon Court
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 25 novembre pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet

17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) : Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** au porteur
- (b) **Établissement Mandataire :** Sans objet
- (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** TARGET2
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
27. **Stipulations relatives à la**

consolidation :

Sans objet

28. **Masse (Article 10) :**

Emission hors de France : Sans objet

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Emetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

La rémunération du Représentant de la Masse au titre de ses fonctions sera intégralement à la charge de l'Agent Placeur qui s'y oblige.

29. **Autres informations :**

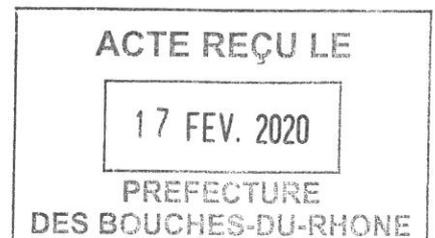
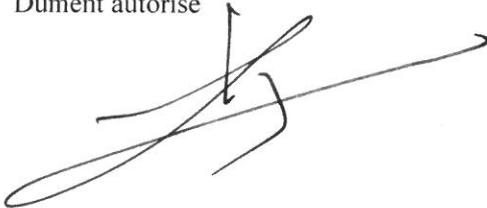
Sans objet

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services
Dûment autorisé



PARTIE B

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite.

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 4.375 €

3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch France S.A.S. (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Conversion en euros : Sans objet

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour la commission relative à l'émission des Titres versée à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 0,000 % l'an.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : UniCredit Bank A.G.

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1*.
Les Règles TEFRA ne sont pas applicables

7. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0013482742

(b) Code commun : 21156328

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :
Banque Internationale à Luxembourg S.A.
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet